



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 10 Avril 2024

**AFFAIRES GENERALES
SUPPRESSIONS DE POSTES
Délibération n°44/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	02 Avril 2024
Date d'affichage	02 Avril 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	47
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	27
Nombre de Procurations	04

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à 16h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des mariages de la Mairie de Vire Normandie – 11 rue Deslongrais 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Monsieur Marc ANDREU SABATER a démissionné de toutes ses fonctions d'élus. De ce fait, et, suite au passage de la population municipale de Vire Normandie au-dessus de 17000 habitants, deux sièges de délégués sont à pourvoir pour la commune de VIRE NORMANDIE. La commune de VIRE NORMANDIE a procédé à la désignation de ses deux délégués au sein du Syndicat des Eaux du Bocage Virois le 8 avril 2024, mais n'a pas encore transmis la délibération aux services de l'Etat. Le nombre de Délégué en exercice est donc de 47 au lieu de 49.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BENOIST Bernard, BESSIN Irène, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DEBROIZE Pascal, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, GALLIER Pierre-Henri, GOSSMANN Patrick, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LETELLIER Nadine, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, ROBBES Martine, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs BAZIN Lucien, BRISON-VALOGNES Coraline, CATHERINE Pascal, DECLOMESNIL Alain, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MAINCENT Lyliane, MARTIN Eric, RAVENEL Georges et ROSSI Annie,

Etaient absents : Mesdames et Messieurs COUPEAUX Alain, COURTEILLE Jacques, DESMOTTES Nicole, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, GUETTIER Mickaël, LENOBLE Angélique et LEVERT Joël.

Procurations : de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur JUS Eric, de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur MAROT DECAEN Michel, de Monsieur FAUDET Olivier à Monsieur Jean-Luc HERBERT et de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 16h10.

Madame ARNAUD Christine a été nommée secrétaire de séance.

Suite à la démission d'un de nos agents titulaires de la fonction Publique, le service abonné va devoir être réorganisé à compter du 01 avril 2024. Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois rappelle qu'à l'exception du Comptable et du Directeur, les régies industrielles et commerciales des collectivités territoriales doivent en principe n'employer que des personnels de droit privé.

Monsieur Le Président :

- Ajoute qu'à titre exceptionnel, des postes de fonctionnaires ont dû être créés au sein du Syndicat des Eaux du Bocage Virois afin de permettre aux agents de droits publics en poste au jour de la fusion de conserver le bénéfice de leur statut.
- précise que le poste d'adjoint territorial qui a été ouvert le 11/01/2024 n'a pas fait l'objet d'un recrutement pour palier à l'absence de la fonctionnaire en disponibilité pour convenance personnelle puisque la mutualisation des services administratifs a permis une organisation du service abonnés sans avoir besoin de recruter de personnel supplémentaire.
- Informe les conseillers syndicaux qu'il ne sera pas utile de recruter quelqu'un pour remplacer l'agent démissionnaire du moins dans les mois à venir car il serait préférable d'attendre de voir si une nouvelle réorganisation du service pourrait éviter une nouvelle embauche. Cette dernière si elle a lieu se fera de toute façon sous un statut de droit privé.

Le Comité Social et Economique du Syndicat, qui a le rôle de CST pour notre structure, a été réuni le 26 mars 2024. Il a prononcé un avis défavorable sur ces suppressions de poste en l'absence de création de nouveaux postes en parallèle.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID : 014-979895364-20240410-DELIB2024_44-DE



Au vu de ce qui précède, après délibération, les délégués syndicaux à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention) suppriment à compter du 10 avril 2024 les deux postes de Droit Public suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE							
Date et n° de délibération portant création de poste	Cat.	Grade	Durée hebdo. du poste en centième (délibération et rémunération)	ETP	Missions pour information	POSTE OCCUPE	
						STATUT	Position
N°05/2024 Du 11/01/2024	B	Rédacteur	35 H00	1	Responsable Service Abonnés	TITULAIRE	Démission au 31/03/2024
N°05/2024 Du 11/01/2024	C	Adjoint territorial	35 H00	1	Adjoint Administratif chargée du recouvrement	TITULAIRE	En disponibilité pour convenance personnelle

Le tableau des effectifs mis à jour est annexé aux présentes.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,*

Francis HERMON



[Signature]